

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2023/44

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois
le MARDI 19 SEPTEMBRE 2023 à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 07 Septembre 2023
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception
de :

Mme LAMIABLE Murielle (proc. Mme CHRISTIAENS Michèle), M. EVRARD
Dominique (proc. Mme QUENON Sophie), M. BONNAIRE Serge (proc. Mme
DESEQUELLE Véronique), M. MONBAILLY Vincent (proc. Mme LEROY
Martine), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique) absents
excusés.

M. TFN Arnaud, absent non excusé.

OBJET : ADOPTION DES RAPPORTS D'ACTIVITE DU SIDEALF

La séance ouverte, Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal,
suivant le décret n° 95-635 du 06 Mai 1995, un rapport annuel sur le prix et la
qualité du service public de l'eau potable du SIDEALF, un rapport sur le prix et la
qualité du service public de l'assainissement collectif ainsi qu'un rapport sur le prix
et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du
SIDEALF.

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et
les indicateurs financiers pour l'année 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres du Conseil
Municipal approuvent, à l'unanimité, les présents rapports du service public de l'eau
potable et de l'assainissement.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 20/09/2023
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 20 SEP. 2023
et publication ou notification

le 20 SEP. 2023

Le Maire,
Joëlle DELRUE



Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20230919-202344-DE
Date de télétransmission : 20/09/2023
Date de réception préfecture : 20/09/2023